

République Française
Département SEINE ET MARNE
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	48

Vote
A l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt

en

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 13 Avril à 18:47, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 07/04/2023.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième (départ 20:08), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé (arrivée à 19:54), JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PORTE Dominique, PRIOUX Pierre-François, REMOND Bruno, MEDEIROS Manuel, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias

Suppléant(s) : M. JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline), PORTE Dominique (de M. CHAMPIN Gérard)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUMENIL Stéphanie à M. VENANZUOLA François, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième (jusqu'à 20:07) puis à Mme VAROQUI à (à compter de 20:08), PASQUET Hélène à M. MEDEIROS Manuel, PONSARDIN Catherine à Mme NINERAILLES Brigitte, TAMATA-VARIN Marième à Mme TORCOL Patricia (à compter de 20:08), VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ANTHOINE Emmanuel à Mme LUCZAK Daisy, BARBERI Serge à Mme VIBERT Nicole, GUECHATI Amin à M. CASEAUX Hubert, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, NESTEL Gilles à M. GROSLEVIN Gilles, RACINE Pierre à M. CHANUSSOT Jean-Marc, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, WOCHENMAYER Jonathan à M. MOTTE Patrice
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, M. CHAMPIN Gérard

Absent(s) : Mmes : DUTRIAUX Nathalie, KUBIAK Françoise, MARTIARENA Martine, M. CAMEK Julien

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2023_44 - Budget Primitif 2023 – Budget Principal

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2023_16 en date du 14 mars 2023 par laquelle les membres du conseil communautaire ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2023 et la tenue du débat conséquemment à la présentation du ROB par l'exécutif,

Vu la délibération N°2022_80 du 03 octobre 2022 instaurant par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération N°2023_17 du 14 mars 2023 approuvant le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public,

Vu la délibération N°2023_23 du 14 mars 2023 approuvant le compte administratif 2022,

Vu la délibération du présent conseil sur l'affectation du résultat 2022,

Vu la présentation du Budget 2023 par son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

- **VOTE** son budget par Chapitre en fonctionnement et en investissement,
- **ADOpte** le budget primitif 2023 avec reprise des résultats de l'année 2022, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2022 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de ce présent conseil.
- **ADOpte** les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses

Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 136 637,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 629 160,00
014	Atténuations de produits	5 036 779,00
65	Autres charges de gestion courante	6 967 960,83
66	Charges financières	85 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 400,00
68	Dotations aux provisions	19 724,68
042	Opération d'ordre	410 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 966 580,21
	Dépenses nouvelles de l'exercice	21 256 241,95

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	80 000,00
70	Produits des services	1 563 650,00
73	Impôts et taxes	14 422 054,52
74	Dotations, subventions et participations	2 995 073,39
75	Autres produits de gestion courantes	2,00
042	Opération d'ordre	20 000,00
	Total Recettes nouvelles de l'exercice	19 080 779,91
002	Excédent de fonctionnement	2 175 462,04
	Total cumulé des recettes	21 256 241,95

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chap	Libellé	RAR 2022	Propositions nouvelles	Montant Total
16	Emprunts et dettes assimilés		240 481,88	240 481,88
20	Immobilisations incorporelles	5 448,00	55 360,00	60 808,00
204	Subvention d'équipements		570 320,63	570 320,63
21	Immobilisations corporelles	35 506,55	434 874,93	470 381,48
23	Immobilisations corporelles en cours		6 042 367,57	6 042 367,57
458101	Compte de tiers – Contrat Clair	733,94	0	733,94
040	Opérations d'ordre		20 000,00	20 000,00
001	Déficit d'investissement reporté		1 626 351,22	1 626 351,22
	Total cumulé des dépenses	41 688,49	8 989 756,23	9 031 444,72

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	RAR 2022	Propositions nouvelles	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserve	302 087,68	1 068 351,35	1 370 439,03
13	Subventions d'investissement	20 001,99	2 038 574,49	2 058 576,48
16	Emprunts et dettes assimilés		855 907,50	855 907,50
27	Autres immobilisations financières		4 380,12	4 380,12
458201	Compte de tiers – Contrat Clair		7 631,34	7 631,34
021	Virement de la section de fonctionnement		2 966 580,21	2 966 580,21
024	Produits de cessions d'immobilisations		11 980,00	11 980,00
040	Opérations d'ordre		410 000,00	410 000,00
1068	Excédents de fonctionnement		1 345 950,00	1 345 950,04

	capitalisés		04	
	Total cumulé des recettes	322 089,67	8 709 355,05	9 031 444,72

- **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2023 de la Communauté de Commune Brie des Rivières et Châteaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 21 256 241,95 €

Section d'investissement : 9 031 444,72 €

TOTAL : 30 287 686,67 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **PRECISE** que le règlement budgétaire et comptable de la M57 qui est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable de la collectivité est en cours d'élaboration et sera présenté au prochain conseil communautaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Communauté de Communes, le 14/04/2023

Le Président,

Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr